

**Mesures d'aides à l'apprentissage:
3. Le soutien ambulatoire ordinaire**

Section pédagogie
spécialisée

Type de documents : Information

Mise à jour : 04.10.2022

Définition

Le soutien ambulatoire ordinaire est destiné à venir en aide aux élèves qui rencontrent des difficultés importantes d'apprentissage en classe ordinaire.

Objectif

La mesure amène l'élève à atteindre les attentes fondamentales du PER. Elle est également destinée à soutenir l'équipe pédagogique

Le soutien ambulatoire aide l'élève à s'approprier des démarches, des techniques ou des outils personnalisés et exploitables en classe ordinaire pour gagner en autonomie, ceci afin d'évoluer idéalement sans aide.

Quand activer le soutien ambulatoire ordinaire

Lorsque les dispositifs pédagogiques et les mesures internes (différenciation, adaptation, compensation des désavantages, co-enseignement, leçons d'appui) n'ont pas permis de répondre aux difficultés globales d'un élève, l'enseignant titulaire ordinaire annonce l'élève à l'enseignant spécialisé. Ce dernier évalue les besoins et détermine les modalités de prise en charge.

Organisation particulière

Le soutien pédagogique ambulatoire ordinaire est dispensé sur le temps consacré à l'enseignement par petits groupes ou **exceptionnellement** de manière individuelle.

En cas de mesure pédagogique accordée par le SEN (priorisation), un PPI est établi. Ce dernier est évalué et actualisé au minimum une fois par semestre.

Les rôles respectifs de chacun: enseignant ordinaire et enseignant spécialisé

L'enseignant ordinaire

- Annonce la problématique de l'élève à l'enseignant spécialisé.
- Prévoit un temps spécifique de concertation et de collaboration avec l'enseignant spécialisé, explique les moyens compensatoires déjà mis en place.
- Avertit la direction des besoins spécifiques de sa classe en soutien ambulatoire.
- Communique aux parents l'attribution de leçon(s) de soutien par le biais du carnet de devoirs. Ceux-ci acceptent la mesure par leur signature.
- Transmet régulièrement à l'enseignant spécialisé les thèmes principaux traités en classe ainsi que les objectifs généraux prévus.
- Respecte l'horaire des leçons de soutien.
- Signale dès que possible à l'enseignant spécialisé l'absence d'un élève ou une éventuelle sortie scolaire.
- Tient à jour le dossier de l'élève (décision officielle, PV de séance) en vue des transitions futures.
- Explique aux élèves de la classe l'adoption de mesures spécifiques.

L'enseignant spécialisé

- Observe l'élève en classe ordinaire, évalue les difficultés, fixe les objectifs et estime le volume de son intervention.
- Travaille avec un groupe d'élèves en difficulté dans le but de faciliter la tâche de l'enseignant titulaire confronté à une forte hétérogénéité de la classe.

- Apporte le soutien approprié à l'élève en difficulté notamment en vue d'éviter le placement de l'élève dans une structure spécialisée.
- Aide l'élève à s'approprier des démarches, des techniques ou des outils personnalisés exploitables en classe ordinaire.
- Elabore des moyens de références personnalisés favorisant l'autonomie au sein de la classe ordinaire.
- Collabore avec l'enseignant ordinaire à la différenciation de l'enseignement (méthodes, outils).
- Etablit régulièrement des bilans de ses objectifs pour piloter son processus d'aide en tenant à jour les dossiers des élèves.
- Informe, coordonne, organise et anime les séances semestrielles de réseau regroupant les parents, les professionnels et les partenaires concernés (obligatoire en cas de priorisation).
- Communique le PPI aux parents qui en prennent connaissance et le valident par leur signature.
- Garantit le suivi des décisions de mesure pédagogique accordées par le SEN.
- Décide de l'interruption du soutien dès qu'un élève retrouve un fonctionnement satisfaisant.
- Prévient dans les meilleurs délais l'enseignant ordinaire d'une éventuelle absence ou d'une modification de la prise en charge des élèves.
- Collabore avec les institutions, les écoles spécialisées, les thérapeutes et les partenaires socio éducatifs.
- Gère le crédit cadre du cercle scolaire en concertation avec la direction et tient à jour le tableau de pilotage qui est à retourner à la section pédagogie spécialisée chaque semestre.
- Représente une ressource précieuse en enseignement spécialisé pour tous les enseignants ordinaires du cercle.
- Se tient informé des innovations pédagogiques.
- Participe aux rencontres obligatoires organisées par la section pédagogie spécialisée.
- S'assure de la transmission du dossier de l'élève lors des transitions.

Ensemble, l'enseignant ordinaire et l'enseignant spécialisé

- Prévoient un temps spécifique de concertation et de collaboration.
- Planifient les interventions élaborées conjointement, avec notamment le choix des disciplines durant lesquelles le soutien sera le plus bénéfique.
- Construisent les réponses pédagogiques destinées à l'élève en difficulté.
- Complètent, en cas de compensation des désavantages, la fiche de suivi de l'élève présentée dans le COMPAD.
- Elaborent le projet pédagogique individualisé (PPI) lorsque l'élève bénéficie d'une priorisation sur décision du SEN.
- Lors du réseau, l'enseignant décrit le fonctionnement de l'élève en classe ordinaire, tandis que l'enseignant spécialisé apporte des précisions sur les outils mis en place.
- L'animation du réseau et la prise de PV sont partagées.
- Proposent une orientation spécifique si les difficultés perdurent, le réseau est activé, le délai pour la demande pédagogique est respecté.

Remarques

La période de la rentrée scolaire permet à l'enseignant de soutien de planifier des périodes d'observation en classe. Ces visites permettent d'élaborer avec l'enseignant ordinaire la démarche des actions proposées.

Le conseiller pédagogique de l'enseignement spécialisé est la personne de référence pour baliser les éventuelles transitions.